

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

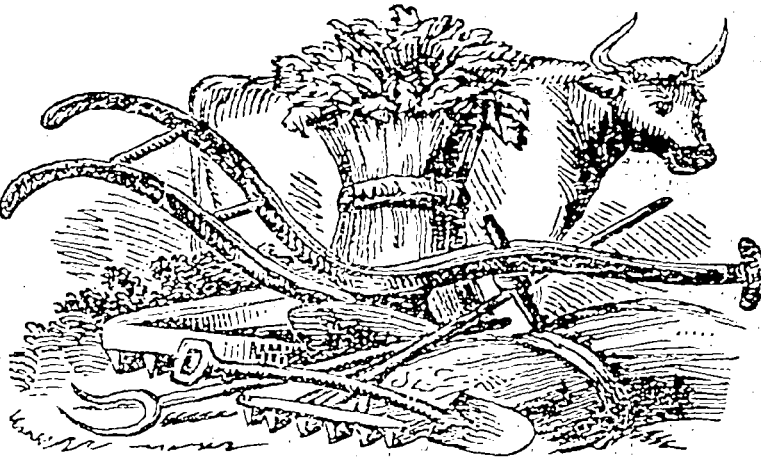
Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jendis

Editeur-Propriétaire
FIRMIN H. PROULX

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement devront être adressées franco.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Le avis de discontinuation doit être donné par écrit au Bureau un mois d'avance. Les arriérés devant avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera cessé, malgré le refus de la Gazette.



Rédaction.

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées à
FIRMIN H. PROULX.

ANNONCES :

1ère insertion, 10 cts. la ligne; 2me insertion, etc. 3 cts. par ligne. Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

SOMMAIRE :

Conserie agricole : Ce que coûterait la production d'un minot de blé dans une culture bien faite.

Revue de la Semaine : Persécution contre l'Eglise en Suisse. — Dénouement sur la question de la loi des Ecoles au Nouveau-Brunswick; haine et fanatisme contre le catholicisme. — Le Traité de Réciprocité.

Sujets divers : Grâce pour nos amis et auxiliaires. — Causeries agricoles par M. Ed. Bernard. — Les engrais qui conviennent le mieux à la betterave. — Une fromagerie à Deschambault.

Petite chronique : Le clergé et la loi des écoles du Nouveau-Brunswick. — Riel. — Ambroise Lépine, compagnon de Riel. — Biqueries à St. Lin. — Nos chemins de fer. — Pêcheur au Cap Breton.

Recettes : Cirage de qualité supérieure. — Préservation des betteraves.

CAUSERIE AGRICOLE

CE QUE COUTERAIT LA PRODUCTION D'UN MINOT DE BLÉ DANS UNE CULTURE BIEN FAITE.

Dans notre dernière causerie, nous avons entretenu nos lecteurs de la nécessité de faire intervenir le calcul dans les opérations culturales et nous avons démolé, une à une, les principales objections qu'ils apportent contre la tenue d'une comptabilité régulière. Puis, passant à un autre ordre d'idées et étudiant la question au point de vue de la pratique routinière si généralement suivie dans nos localités, nous leur avons démontré que le défaut de calcul est une des principales causes du peu de progrès que nous faisons dans l'art de cultiver la terre.

La culture canadienne ne paie pas, avons-nous dit, parce que nous n'améliorons pas nos procédés culturaux, et nous ne faisons pas d'améliorations parce que nous ne calculons pas.

Obligé de soutenir la rude concurrence que lui font les produits étrangers, le cultivateur vend souvent les siens au-dessous du prix coûtant et, dans tous les cas, réalise des produits si faibles que c'est presque un miracle qu'il puisse continuer à cultiver sans se ruiner.

Au moyen de quelques chiffres, nous avons encore démontré ce fait, du moins en ce qui concerne la culture du blé. D'après les prix actuels de la main-d'œuvre dans nos localités, nous avons fait voir que le prix de revient du blé s'élève en moyenne à \$1.30 le minot, et que cette somme est en même temps le prix de vente de la même denrée en automne.

Nous reconnaissons cependant que ces chiffres ne sont pas parfaitement exacts pour toutes les parties de la province; que le prix de vente du blé dépasse \$1.30 le minot dans un grand nombre de localités; mais nous devons faire remarquer que le prix de la main-d'œuvre y est aussi plus élevé que celui que nous avons admis dans notre compte des frais de culture. Il y a donc compensation; quelquefois même le prix de la main-d'œuvre y est hors de proportion avec les prix de vente et les profits de la culture en sont diminués d'une manière notable.

Aujourd'hui nous voulons faire connaître aux cultivateurs quel serait le résultat d'une culture plus soignée et plus rationnelle; ce sera le complément de notre précédente causerie.

Les fautes qui se commettent dans la culture canadienne sont nombreuses; et ce serait une entreprise à peu près impossible que de vouloir faire disparaître toutes ces fautes d'un seul coup. Mais ce n'est pas non plus ce que le progrès sage et prudent exige: il ne brève rien, procède lentement, graduellement, attaque toutes les fautes les unes après les autres en commençant par celles dont la destruction est la plus facile et la moins onéreuse, et terminant par celles dont la nécessité est moins immédiate.

Parmi les fautes qu'il faut faire disparaître de notre in-

dustric agricole, la plus désastreuse est sans contredit cette pratique si générale chez nos cultivateurs de demander sans cesse au sol des récoltes sans jamais lui rien restituer; c'est en deux mots la culture sans engrais.

Cette pratique a déjà eu les plus funestes résultats pour l'agriculture canadienne. Sous son influence, des terrains doués d'une immense richesse ont vu leur fertilité diminuer et même s'annuler presque complètement.

Nos terres aujourd'hui si pauvres étaient autrefois pourvues en abondance de tous les principes fertilisants qui font les fortes récoltes; mais une culture déraisonnable leur a enlevé cette immense richesse et avec le temps la pauvreté a remplacé la fécondité; aujourd'hui nous n'avons à notre disposition que des terrains presque dénués de substances alimentaires.

Nos pères ont cultivé la terre sans réparer les pertes que la production lui faisait subir, leurs descendants, peu soucieux de leurs intérêts, ont suivi les mêmes errements et n'ont pas voulu reconnaître que ce système était ruineux. Cet état de chose demande impérieusement une amélioration.

Si nous voulons réparer cette faute, si nous voulons éviter l'abîme vers lequel nous glissons avec rapidité, il nous faut changer notre système de culture du moins en ce qui concerne les engrais. A la culture sans fumure, il faut faire succéder la culture avec fumure abondante. Chaque récolte enlève à la terre une partie de sa richesse, il faut qu'une juste restitution vienne sans retard réparer les pertes subies.

C'est ce système de restitution qui a fait les succès des pays les plus riches au point de vue agricole, c'est lui qui a permis à l'Angleterre, à la Belgique et à une partie de la France de prendre le premier rang parmi les pays les plus avancés en agriculture; c'est lui qui a régénéré en quelque sorte certaines parties des Etats-Unis appauvries par une mauvaise culture; ce sera encore lui qui permettra au cultivateur canadien de sortir de l'infériorité dans laquelle un système vicieux l'a plongé.

Voilà donc la première faute à éviter et la première amélioration à introduire dans notre système cultural. Pour le moment, le meilleur conseil que nous puissions donner à nos lecteurs, c'est celui-ci: faites beaucoup de fumier, entreprenez autant d'animaux que l'étendue et la fertilité de votre terre vous le permet, recueillez précieusement toutes les déjections liquides et solides produites par ces animaux, n'en laissez gaspiller aucune partie; puis ramassez avec soin les débris de toutes sortes qui se perdent autour de vos bâtiments et dans vos champs, répandez le tout sur vos terres, et vous aurez fait un pas immense dans la voie des améliorations.

La production d'une plus grande quantité d'engrais, sa meilleure conservation et son emploi convenable sont, de l'aveu des meilleurs praticiens, le commencement, la base de tous les autres perfectionnements que l'on aura l'intention d'entreprendre plus tard. C'est donc avec raison que nous avons dit que cette amélioration est la première à introduire dans la culture canadienne.

Mais elle n'est pas la seule, et ici nous nous trouvons en présence d'une seconde faute commise trop souvent dans la culture. On ne prépare pas bien la terre, ou ne l'ameublit pas suffisamment.

Le manque de temps, une ignorance complète des besoins des végétaux que nous cultivons et aussi, le dirons-nous, un peu de négligence, empêchent les cultivateurs de donner à la préparation du sol tous les soins convenables.

On attend encore généralement le printemps pour exécuter ses labours, et alors le temps manque pour leur accorder

l'attention nécessaire; on les fait à la hâte et on les fait mal. Ce n'est certainement pas la faute du cultivateur si le temps est trop court; mais il a tort d'attendre le printemps pour labourer ses champs et de laisser ainsi accumuler tous ses travaux dans une seule saison. Pourquoi n'utilise-t-il pas les beaux jours de l'automne? Cette saison est d'ordinaire plus favorable que le printemps à la confection des labours, surtout dans les terres argileuses qui lèvent à la gelée et qui ne sont pas en pente trop rapide. En ne labourant pas ses terres en automne le cultivateur commet une négligence impardonnable.

L'ameublissement profond et complet du sol est d'une absolue nécessité. Ne nous contentons pas de ces légers labours qui n'ont que la surface de la terre; les plantes ne peuvent végéter à leur aise sur des terres si mal préparées; leurs racines éprouvent trop de difficulté à s'étendre et ne prennent leur nourriture que dans un espace fort limité. S'il survient de longues pluies le terrain est baigné, ou bien il se dessèche extraordinairement pendant les sécheresses.

C'est un fait basé sur l'expérience que, toutes choses égales d'ailleurs, la force productive d'un terrain augmente avec la profondeur du labour. Il n'y a que bien peu d'exceptions à cette règle. De nombreux essais ont constaté qu'un sol qui donnerait 12 minots de blé lorsqu'il reçoit un labour de six pouces, produira un septième de plus, ou à peu près 14 minots s'il est labouré à sept pouces.

Quant à l'ameublissement complet de la terre nous ne nous laissons pas arrêter par la crainte de *désherber* nos champs; c'est une crainte que nous n'avons entendue formuler que par les cultivateurs arriérés. Les meilleurs cultivateurs ne craignent pas ce *désherbage*, ils ameublissent leurs champs aussi complètement que leur permet les instruments dont ils disposent, et les fortes récoltes qu'ils obtiennent compensent largement le *désherbage*, si ce *désherbage* est réel; puis avec un peu de graines de mil et de trèfle, ils forment de riches et succulents pâturages.

Comme preuve de l'heureuse influence d'un ameublissement complet du sol, nous n'avons qu'à rappeler ce qui se passe généralement dans le petit jardin attaché à la maison du cultivateur. Ce petit coin de terre est bien engraisé et surtout parfaitement ameubli, aussi il faut voir avec quelle abondance il produit toutes les plantes qu'on lui confie. Tout y prospère, ses rendements sont vingt à trente fois plus élevés qu'en plein champ.

Il y a évidemment parmi les cultivateurs un manque de réflexion très-surprenant; ils se trouvent tous les jours en présence de faits qui, bien étudiés, les conduiraient infailliblement à l'amélioration de leur système de culture; cependant ils n'en font rien; nous avons donc raison de croire qu'ils ne réfléchissent pas assez.

Le cultivateur commet encore beaucoup d'autres fautes que nous examinerons plus tard. Pour le moment, contentons-nous de représenter au moyen des chiffres les résultats probables de la fumure du sol et de sa préparation plus convenable.

La culture telle que nous la proposons ici est sans doute plus dispendieuse que le système routinier dont nous parlions dans notre dernier numéro; mais le produit est souvent doublé et le profit net grandement augmenté.

En effet, prenons encore la production du blé, les frais de hersages, d'ensemencements et de réparations de clôtures et de fossés, le prix de la semence, la rente de la terre, l'usage du matériel de culture, ne sont pas plus élevés dans une bonne culture que dans une mauvaise. Ces dépenses repré-

content, ainsi que nous l'avons vu, une somme de \$7 90; mais les autres travaux sont en général plus coûteux dans une bonne culture; ainsi les labours coûteront environ \$3.15; les frais de récoltes, de transport et de battage pourront être évalués à \$3.25; à cela nous devons ajouter la valeur du transport du fumier dont un tiers est enlevé par la récolte de blé, soit \$1 80. La dépense totale pour un arpent de blé est donc de \$19.20. En regard de cette dépense nous devons placer le produit probable dont la moyenne sera au moins de 20 minots. Le prix de revient de chaque minot de blé est donc de 96 cts. tandis qu'il était de \$1.20 dans la culture routinière; c'est un profit net de 34 cts. par minot. Ce résultat démontre clairement qu'avec une culture soignée l'agriculteur se créerait bientôt une aisance très-enviable.

REVUE DE LA SEMAINE

Les nouvelles religieuses qui nous arrivent de l'Europe sont toujours de plus en plus alarmantes. La persécution organisée par les libéraux et les impies contre l'Eglise catholique ne se ralentit pas; elle se poursuit même avec plus d'ardeur que jamais.

La Suisse entre autres vient de mettre la dernière main à son œuvre d'iniquité en votant la révision de la constitution dans le but évident d'anéantir le catholicisme. Voici à ce sujet ce que nous lisons dans l'*Echo de Rome*:

« Les votations ont eu lieu en Suisse le 19 avril. Elles avaient pour objet la nouvelle constitution fédérale que nous avons déjà appréciée et dont le but est d'anéantir le catholicisme. La majorité du peuple s'est prononcée en sa faveur. On évalue en chiffres ronds le nombre des suffrages à 335,000 oui contre 200,000 non. La révision a été repoussée à d'imposantes majorités dans huit cantons et demi, savoir: à Fribourg, à Lucerne, à Uri, à Schwytz, à Unterwald, Zug, Tessin, Valais et demi-canton d'Appenzell (Rhodes Intérieure). Comme le vote s'est principalement fait sur la question religieuse, la Suisse s'est trouvée partagée en deux camps, suivant les cultes. La responsabilité de ce partage dangereux doit s'attribuer, non pas aux catholiques, lesquels se prêtaient volontiers aux plus larges concessions, mais à la majorité protestante et radicale. Car elle les a mis dans l'impossibilité de sanctionner la nouvelle constitution sans compromettre les droits de leur conscience et l'existence même de l'Eglise en Suisse.

« Le canton de Berne procédait le même jour aux élections du grand conseil. Le Jura catholique a réussi à se débarrasser de tous les députés radicaux. Dans le cercle de Porrentruy, que les gouvernements avaient composé de manière à s'y ménager une éternelle majorité, la liste conservatrice l'a emporté à une fort belle majorité. Dans le cercle de Courtemanche, les candidats conservateurs ont triomphé par 1500 voix de majorité; dans le cercle de Delémont, par 400 voix; et par 900 dans celui de Bassecourt. Les Franches-Montagnes ont confirmé l'ancienne députation par 15 voix de majorité. Dans le cercle mixte de Moutier, les quatre communes catholiques ont fourni l'appoint aux candidats conservateurs. Ce résultat fait honneur aux populations du Jura catholique, qui ne se sont pas laissés effrayer par les menaces des radicaux, ni même par l'emprisonnement arbitraire d'un grand nombre d'électeurs. Les catholiques de Zurich ont perdu leur curé, M. l'abbé Reinhard, décédé subitement. Plusieurs villes de France, entre autres Lyon, ont conservé le souvenir de ce bon vieillard, qui recueillait, l'année dernière, des offrandes pour cons-

truire une église à la place de celle que les vieux-catholiques, aidés par le gouvernement protestant de Zurich, lui avaient élevée. La nouvelle église sera terminée dans quelques mois. Dieu, qui a tant éprouvé son serviteur, ne lui a pas donné la consolation de couronner la construction commencée. Il l'a appelé à lui pour le récompenser de ses bons combats et de son zèle.

« Le 26 avril, Genève avait à voter quatre nouvelles lois constitutionnelles, dont l'une règle le culte des protestants. Elle a pour but de fonder toutes leurs sectes en une seule et de la mettre dans la main de l'Etat. Ceux d'entre eux qui ont encore de la foi veulent, en matière de religion, ne relever que de leur conscience. Mais après avoir contribué par leur vote, l'année dernière, à violenter les consciences catholiques, ils n'ont plus le droit de revendiquer pour eux-mêmes une liberté dont ils les ont privés. Les catholiques avaient une occasion de se venger en votant contre eux avec les partisans du gouvernement central. Mais tels ne sont pas leurs sentiments. Tout en voulant qu'on respecte leur foi, ils savent respecter celle des autres. Aussi ont-ils résolu de s'abstenir dans cette votation.

« Leur conduite a été approuvée par Mgr Mermillod. Dans une lettre qu'il écrivait de Fernex, le 24 avril, il les félicite de cette abstention. Il montre comment elle s'harmonise avec les soixante ans où les catholiques ont eu, dans la république, concilier leur inviolable attachement à l'Eglise avec le respect pour les droits de leurs concitoyens dissidents. En terminant sa lettre, il exprime l'espoir que la lutte actuelle fera briller aux yeux des hommes impartiaux la force invincible et surnaturelle de l'Eglise. Elle prouvera à tous, dit-il, qu'elle est le grand et sûr abri de la liberté, de la dignité et du patriotisme. L'esprit d'équité, le bon sens genevois, la Providence hâteront cette heure bénie où la pacification religieuse dominera ces lois de colère et ces jours de haine. C'est là mon ardent espoir! C'est là ma consolation dans les tristesses de cet exil arbitraire que je sens chaque jour plus accablant; mais chaque jour aussi l'admirable et vaillante union des prêtres et des catholiques me soutient dans les amertumes présentes, elle me fait espérer l'avenir avec une confiante sérénité.

« Quoique les catholiques se soient abstenus, le parti de l'Etat l'a emporté à une majorité d'environ 300 voix. Les protestants ne sauraient donc s'en prendre qu'à eux-mêmes. Ils peuvent maintenant reconnaître combien parmi eux il reste peu de croyants; et ils voient que si les libéraux ont embrassé le vieux-catholicisme, c'est par haine contre l'Eglise, et qu'ils ne veulent se soumettre à aucune religion positive.

— Il se passe en ce moment au Nouveau-Brunswick des scènes diaboliques que nous nous croyons obligés de faire connaître à tous les catholiques de notre province et à tous les protestants qui ne se laissent pas guider par le fanatisme religieux.

Ce sont les membres du ministère new brunswickois eux-mêmes aidés de leurs plus fanatiques partisans qui osent provoquer ces scènes et s'en faire une arme au moyen de laquelle ils espèrent se maintenir au pouvoir et continuer leur persécution contre nos malheureux co-religionnaires.

La campagne électorale qui se fait actuellement au Nouveau-Brunswick est toute entière contre les catholiques. Tout disparaît pour faire place à la haine et au fanatisme religieux. Les fautes énormes dont le ministère s'est rendu coupable, les injustices qu'il a commises, les dilapidations auxquelles il s'est livré, tout cela disparaît sous un flot de grossiers mensonges et de noires calomnies lancés contre le

catholicisme et son auguste Chef.

Les ministres agitent devant les protestants le fantôme des empiétements des catholiques et les menacent de la perte de leurs droits ; tandis que leurs amis, dans les journaux et sur les hustings, déversent contre l'Église et le Pape les plus atroces injures. *C'est Rome, disent-ils, qui se bat pour la maîtrise.* Allez-vous vous laisser vaincre, allez-vous sacrifier votre Province à l'arrogance, à la bigoterie, à la superstition papale et à son ancien et constant désir de verser le sang.

Quelques uns même vont plus loin : ils comparent notre Vénéré Pie IX à l'infâme Brigham Young, et dans cette comparaison ils adressent au Souverain Pontife les épithètes les plus injurieuses. Suivant eux, Pie IX est l'incarnation de la supériorité et de l'immortalité des âges cieux, la doctrine catholique contient plus d'obscénités et d'infamies que celle des Mormons.

C'est avec ces menottes absurdes, mais acceptées par les protestants que se font les élections au Nouveau Brunswick.

Afin qu'on ne puisse nous taxer d'exagération, nous reproduisons ici les lignes suivantes d'un correspondant new-Brunswickois :

M. le Rédacteur,

" Je vous prie de publier ce document, afin de faire comprendre à nos amis du Canada sous quel régime nous vivons dans le Nouveau-Brunswick. Le fanatisme du gouvernement est à son comble ; il n'y a plus qu'à verser le sang des catholiques pour satisfaire leur haine et leur rage contre nous.

" Mais cela ne tardera pas longtemps, peut-être, si les autorités d'Ottawa ne prennent pas les moyens de nous sauver de la persécution qui déjà nous écrase.

" Je demande que tous les journaux qui sont amis de notre cause publient ce placard funèbre, qui fera sans doute rougir de honte tous les protestants honnêtes, libéraux et amis de la paix et de la prospérité de la Province. Vois à mains ouvertes, mensonges, insultes de la plus basse espèce, tel est le piedestal sur lequel la majorité du Nouveau-Brunswick se propose de trôner pour écraser les catholiques.

" UN CATHOLIQUE PERSÉCUTÉ."

Quelques considérations aux électeurs :

Messieurs, vous avez à choisir 6 des 41 membres de l'Assemblée. Vous les élisez pour quatre ans. Pendant les trois dernières années l'Église catholique a essayé d'établir des Ecoles Séparées. Les Gough, les Hamington, les Gilhepie, les Alward, les MacPherson, les Vail, les Montgomery ont voté avec les Maher et les Landry dans ce sens.

Ils ne cherchent pas à modifier la loi des Ecoles à l'égard de la taxe ; ils n'en veulent pas le rappel : ils demandent des écoles séparées. Ceux d'entre eux qui seront élus à cette élection continueront à demander la même chose.

Envoyez-vous en Chambre des hommes pour leur aider ?

Notz les faits suivants : D'après le projet de Québec, il n'y a point de limites à votre pouvoir touchant l'Éducation. Vous pouvez adopter, amender, altérer ou rappeler comme il vous sera loisible, toute mesure sur l'éducation.

Tel est le projet qui fut voté par le peuple en 1865 et 1866.

Par l'Acte d'Union, qui est maintenant la Constitution du pays, il est déclaré que si vous établissez une fois des écoles de secte vous ne pourrez plus vous en débarrasser.

" Une loi *non-secularian* peut être amendée, modifiée ou rappelée, mais une loi d'Ecoles de secte une fois passée s'impose pour toujours.

" Cette altération dans le plan de l'Union était inconnue

au peuple jusqu'à ce qu'elle devint loi par l'Acte du Parlement Impérial.

" Le peuple ne l'a point demandée, elle a été introduite dans le projet de Bill de l'Union, par les efforts de l'Archevêque catholique d'Halifax, qui, lorsque les délégués siégeaient à l'Hôtel Westminster, à Londres, représentait les intérêts de l'Église catholique, appuyé par le parti de Québec.

" Par cette ruse habile, le parti des Ecoles Séparées a conquis un avantage qu'il n'aurait pu obtenir aux polls. S'ils vous trouvent assez faibles pour accorder des Ecoles Séparées elles le seront pour toujours tandis qu'il lui sera toujours permis d'attaquer les autres écoles.

" Remarquez bien aussi que par la lettre pastorale des Evêques, signée par M. Thomas Louis, Archevêque d'Halifax, M. John, Evêque de St. Jean, M. Colin Francis, Evêque d'Arichat, M. Peter, Evêque de Charlottetown, M. James Evêque de Chatham, les écoles séparées sont déclarées former une partie essentielle de l'organisation de l'Église, et comme telles, le clergé en réclame le contrôle absolu au nom de " notre glorieux Pie IX."

" Leur principal but est de former des enfants bons catholiques plutôt que de citoyens intelligents.

" Partout où ces écoles sont établies elles sont tout autant sous le contrôle du clergé que les couvents.

" Remarquez aussi que si les écoles séparées sont établies, l'Église catholique aura le droit de retirer pour toujours du trésor provincial, de \$35,000 à \$50,000 par année, ou le tiers du montant accordé par la Province, pour l'éducation. Ce droit une fois concédé vous ne pourrez plus le reprendre. Pouvez-vous en prévoir toutes les conséquences ?

" Aucune autre secte ne demande à être ainsi supportée par l'État.

" Êtes-vous prêts à payer pour toujours le tribut à l'Église et à faire de l'Église une des institutions de la Province ?

" Votre vote décidera la question.

" C'est la seule chance que vous aurez de parler pendant quatre ans.

" Vous aurez perdu le contrôle de la question lorsque vous aurez voté.

" Le but du parti des Ecoles séparées, par toute la Province, est d'élire, par son vote, des hommes qu'il pourra cajoiler et gagner à appuyer ses vues.

" A cette fin, il supportera ou des partisans avoués des écoles séparées, ou des hommes qui font profession de favoriser les écoles libres, mais qui sont opposés au Gouvernement ou à la loi en détail, ou des hommes faibles, qui veulent concéder le principe des écoles séparées, pourvu qu'il porte le nom de modification.

" Il sait qu'il peut conduire les hommes auxquels il a inspiré le goût de la vie politique.

" Remarquez encore les efforts peu patriotiques qu'on a tentés durant les trois dernières années et répétés à la dernière session pour obliger le Nouveau-Brunswick à se soumettre à la domination des Français de Québec.

" Le *Freeman* a déclaré que la résolution Costigan pour les écoles séparées a été retirée après la réception d'un télégramme de Mgr. Sweeney, apparemment parce qu'elle nuirait au parti des écoles séparées, aux élections. Elle a été seulement retirée, non abandonnée.

" Le *Freeman* dans un dernier numéro vous menace qu'à moins que vous ne votiez volontairement les Ecoles séparées, la Chambre des Communes vous les imposera.

" Quelle réponse donnerez-vous jeudi et vendredi ?

« Coubez-vous le dos sous les coups et passerez-vous sous le joug ?

« Êtes-vous pour l'égalité des sectes, ou pour la dotation de l'Église catholique ?

« La question des écoles supérieures ou élémentaires se maintiendra. Régions nos comptes avec les aides et les supports de la domination de Québec.

« Ce manifeste pourrait être signé.

« KING,
« WILLIS,
« CORAM.
« AUSTIN. »

LE TRAITÉ DE RÉCIPROCITÉ.

Nos lecteurs savent déjà que M. Georges Brown a été envoyé aux États-Unis par le Gouvernement canadien pour s'entendre avec les autorités américaines au sujet d'un nouveau traité de réciprocité qu'il désire conclure avec ces derniers.

Malgré le secret dans lequel on a tenu les négociations, les principales clauses du traité sont maintenant connues du public. Ce sont les journaux américains qui les premiers ont eu connaissance de ces clauses et ils les livrent au public avec une joie bien naturelle puisque le nouveau traité accorde aux États-Unis des avantages qu'ils n'osaient pas même espérer.

Voici les clauses du traité tel que nous le trouvons dans la *Tribune* de New York :

Le Sénat a depuis quelques jours sous les yeux une ébauche du Traité de Réciprocité projeté entre les États-Unis et le Canada.

Le traité, maintenant aux mains du Sénat, a été rédigé par le secrétaire Fish au nom des États-Unis et Sir Edward Thornton et l'hon. George Brown au nom de la Grande-Bretagne.

Les propositions soumises au Sénat sont comme suit :

1o. La renonciation à la compensation à laquelle la Grande-Bretagne et le Canada ont droit pour les pêcheries cédées aux États-Unis, en vertu du traité de Washington.

2o. L'admission en franchise de tous les produits naturels des États-Unis et des provinces britanniques.

3o. Admission libre dans chacun des deux pays, d'un nombre déterminé d'objets manufacturés de l'autre.

4o. Le canal Welland et les canaux du St. Laurent seront élargis, de manière à donner passage à des vaisseaux de fort tonnage, aux frais du Gouvernement canadien.

5o. Le canal de Caughnawaga sera construit par le Canada.

6o. Les navires construits en Canada ou aux États-Unis pourront transporter librement passagers et cargaisons des ports des lacs et du St. Laurent entre les deux rives.

7o. Tous les canaux des deux côtés de la frontière seront ouverts aux mêmes conditions, aux vaisseaux des deux pays.

8o. Le lac Michigan sera ouvert aux Canadiens comme le St. Laurent aux Américains.

9o. Les Canadiens pourront acheter des vaisseaux construits aux États-Unis, et les faire enregistrer comme vaisseaux canadiens, et les Américains *vice versa*.

10o. La navigation du lac Ste. Claire et la Rivière du Détroit sera réglée par une commission conjointe.

11o. et 12o. Une autre commission réglera la question de la vente du poisson et celle de l'entretien des phares.

13o. L'échange ou le trafic dans les maisons de douanes, des frontières sera réglé de la même manière.

14o. Le traité sera en force pendant 21 ans.

Voyons maintenant ce que gagne le Canada dans cette transaction :

La base sur laquelle est appuyé le nouveau Traité de Réciprocité est le Traité de Washington qui donnait aux Américains accès à nos pêcheries à condition que ces derniers nous accordassent une compensation suffisante. Or de l'aveu des Américains eux-mêmes, cette compensation a une valeur réelle de trente à quarante millions de piastres.

Par le Traité de Réciprocité nous perdons cette somme énorme et de plus nous accordons à nos voisins l'admission de leurs produits en franchise, nous élargissons pour eux le canal Welland et les autres canaux du St. Laurent, nous construisons encore pour eux le canal de Caughnawaga.

Qu'obtenons-nous en retour ? Nos produits sont reçus en franchise par les États-Unis, nous avons libre accès sur la frontière américaine, la navigation du lac Michigan nous est ouverte.

Ainsi nous abandonnons des millions aux Américains et nous en obtenons, en retour, quelques bagatelles. Voilà le bilan du Nouveau Traité. Le sacrifice n'est-il pas beaucoup trop lourd ?

Grâce pour nos amis et auxiliaires

Pourquoi tuer les araignées ailleurs que dans les appartements puisqu'elles détruisent les mouches qui nous importunent ?

Pourquoi tuer la couleuvre non venimeuse, qui vit de mulots et de souris ? Elle n'a jamais mordu personne.

Pourquoi tuer le petit croc inoffensif, qui croque les sauterelles ?

Pourquoi faire la guerre aux moineaux qui ne mangent un peu de grains qu'à défaut d'insectes et qui exterminent par choix les insectes nuisibles aux grains ?

Pourquoi brûler de la poudre contre les étourneaux, qui passent leur vie à manger des larves et à épucier jusqu'à nos bestiaux dans les prés ?

Pourquoi prendre au piège les mésanges, dont chaque couple prend 120,000 vers et insectes en moyenne, pour élever ses petits ?

Pourquoi tuer le crapaud, qui mange des limaces, des bécasses et des fourmis ?

Pourquoi tuer la chauve-souris, qui fait aux papillons de nuit et aux hannetons la guerre des hirondelles aux mouches ?

Pourquoi dire que la chouette mange les pigeons et les jeunes poulets, puisque cela n'est pas vrai ? Pourquoi la détruire, puisqu'elle fait la besogne de six ou huit chats en mangeant au moins 6,000 souris par an ?—Extrait des *Annales Catholiques*.

Causeries agricoles

M. Barnard donnera une causerie agricole dans les paroisses suivantes :

1^{re} du Pads, dimanche, 14 juin, à 4 heures p. m. ; St. Norbert de Berthier, lundi, 15 juin, à 7 p. m. ; St. Gabriel de Brandon, mardi, 16 juin, à 7 heures p. m. ; St. Diece, mercredi, 17 juin, à 7 heures p. m. ; St. Julien de Maskinongé, 18 juin, à 7 p. m. ; Ste. Ursule (Maskinongé), 19 juin, à 7 heures p. m. ; St. Léon (Maskinongé), 20 juin, à 7 heures p. m. ; St. Paulin (St. Maurice) 21 juin, à 4 heures p. m. ; St. Étienne (St. Maurice) 22 juin, à 7 heures p. m. ; St. Boniface (St. Maurice), 23 juin 7 heures p. m. ; Ste. Flore (Champlain), 24 juin, à 7 heures p. m. ; St. Tite (Champlain), 25 juin, à 7 heures p. m. ; St. Stanislas (Champlain), 26 juin, à 7 heures p. m. ; St. Pro-jère (Champlain), 27 juin, à 7 heures p. m. ; St. Luc (Champlain), 28 juin, à 7 heures p. m.

Les engrais qui conviennent le mieux à la betterave

Il nous semble utile aujourd'hui de donner quelques détails au sujet de la culture de la betterave, dont nous avons déjà cependant plusieurs fois entretenu nos lecteurs; il nous paraît surtout important d'indiquer quels sont les engrais qui conviennent le mieux au développement de cette racine. C'est à tort que les agronomes prétendent qu'il existe des engrais complets; nous croyons pouvoir déclarer au contraire que tous sont incomplets, et que la plus grande habileté du cultivateur consiste à ajouter dans un engrais ce qui lui manque par rapport au sol et principalement à la plante à laquelle il les applique.

Nous allons donc parcourir rapidement les diverses opérations qui sont de nature à exercer de l'influence sur la végétation des betteraves, et suivant qu'elles sont bien ou mal dirigées, contribuent par conséquent à accroître ou à diminuer la récolte dans d'assez fortes proportions.

Bien des cultivateurs s'imaginent malheureusement qu'ils n'ont plus rien à apprendre. C'est là une grande erreur, à l'abri de laquelle domine la routine, cette compagne fidèle de l'ignorance. Le champ des connaissances agricoles est tellement vaste que l'on doit étudier toujours avec la certitude d'acquiescer beaucoup, et de se trouver ainsi en position de réformer des procédés vicieux que l'on avait cru jusque-là tout à fait inattaquables.

La betterave réussit dans les sols de toute nature, même ceux de médiocre fertilité, pourvu qu'ils aient assez de profondeur; mais lorsque la profondeur nécessaire fait défaut, on peut en quelque sorte y remédier en formant des ados sur lesquels on sème la graine de betterave? Cependant, les sols trop argileux et trop calcaires conviennent peu à la culture de ce tubercule, qui se plaît principalement dans les terres légères et meubles. Dans tous les cas, les terres doivent être préparées avec beaucoup de soin, de façon qu'elles présentent l'émiettement le plus complet possible.

Faut-il appliquer aux betteraves le premier engrais venu, comme le font la plupart des cultivateurs? Nous ne le pensons pas, car on agirait ainsi comme un enfant qui ne se rend compte ni des faits ni des résultats. Chaque plante est composée de tel ou de tel élément, et par conséquent pour qu'elle se nourrisse dans de bonnes conditions, il faut absolument mettre le plus possible à sa disposition les mêmes éléments. Un cheval mange des fourrages et des grains: eh bien, le maintiendrait-on en bon état si on lui servait de la viande ou autres objets de ce genre? La viande constitue la principale alimentation du chien, et ce pauvre animal serait fort à plaindre si on ne lui donnait que de l'herbe. Il en est de même absolument pour les plantes: chacune d'elles exige pour sa formation des éléments différents, organiques ou inorganiques, tels qu'azote, phosphate, sels alcalins, silice, etc.

Il est donc excessivement important que tous les cultivateurs cherchent, avec le plus grand soin, à connaître la composition des plantes qu'ils désirent introduire dans leurs assolements; il faut aussi, avant d'appliquer les engrais, qu'ils sachent parfaitement quels sont les éléments principaux contenus dans le sol; de cette façon, ils opéreraient toujours avec certitude et leurs récoltes ne pourraient manquer de donner de bons résultats. Ainsi, ils prendront le fumier d'écurie comme base principale des engrais dont ils feront usage; puis, suivant les déficits constatés dans le sol, suivant les besoins de la plante cultivée, ils ajouteront de l'azote, des phosphates de chaux, de la soude, de la potasse, de la chaux, de la silice, etc., etc. Il faut encore procéder ou faire procéder à l'analyse du terrain sur lequel on veut opérer, et il ne reste plus alors qu'à modifier l'engrais dont on dispose de manière à le rendre propre au sol et à la plante, car il existe une relation étroite entre la composition des plantes et celle du milieu physiologique où elles se développent. Il est donc très important, pour l'emploi des engrais, de rechercher quels sont les éléments dont une plante se compose, et de s'assurer ensuite si ces éléments se trouvent dans le sol en quantité suffisante, et surtout dans les conditions où ils puissent être facilement assimilés par cette même plante.

Beaucoup de cultivateurs prennent-ils ces précautions? Nous ne le pensons pas, et c'est à tort, car il suffit de réfléchir quelques instants pour comprendre toute la vérité de ces principes.—A. DE LAVALETTE.

Une fromagerie à Deschambault

Depuis longtemps, dans le grand et magnifique comté de Portneuf, on demandait une fromagerie. Les cultivateurs riches des différentes paroisses, et en particulier ceux de Deschambault, Portneuf, Cap Santé, parlaient du projet dans les termes les plus favorables et prétendaient même qu'une seule paroisse pouvait fournir la quantité de lait nécessaire pour l'établissement de la fromagerie.

Le vœu des cultivateurs entreprenants du comté vient d'être comblé. Une fromagerie vient de s'y établir, et a son siège à Deschambault, une des plus considérables paroisses du comté.

M. Z. Perrault, architecte de renom, et résidant à Deschambault, s'est mis à la tête de l'entreprise. Après beaucoup de travail, d'énergie et d'activité, M. Perrault est parvenu à asseoir les bases de la nouvelle industrie. Il s'est assuré les services d'un M. Jos. Code, agent pour l'usine de Rougemont, qui fournit en ce moment tous les appareils et machines nécessaires à la confection du fromage. Les travaux marchent rapidement.

Le lait sera fourni, au début, par 700 à 800 vaches, qui sera recueilli chez les cultivateurs par les agents de M. Perrault. Avec ce lait on pourra fabriquer de 15 à 1600 lbs. de fromage par jour. La quantité augmentera graduellement, et avec grande rapidité, nous en sommes sûr, car déjà des commandes nombreuses et considérables ont été envoyées à la fromagerie.

Avec cela, il ne manque plus qu'un débouché suffisant, que le chemin de fer du nord.

La nouvelle manufacture sera conduite par un ouvrier habile des Etats-Unis et qui a déjà une expérience de plusieurs années dans la confection du fromage.

Comme le fromage est un article de consommation quotidienne fort recherché, il est bien certain qu'avant peu la manufacture ne pourra plus suffire aux demandes, et qu'il faudra qu'elle agrandisse énormément le cercle de ses opérations. Assurément la nouvelle entreprise est une excellente aubaine pour les habitants du comté et surtout de Deschambault. Ils vont trouver double profit à avoir de bonnes vaches laitières, et la quantité de lait considérable qui était perdue sur grand nombre de fermes, rapportera maintenant aux propriétaires de jolis bénéfices, qu'ils devront à l'énergie et au travail de M. Perrault.

Il va sans dire que si l'entreprise doit recevoir de l'encouragement de quelque part, c'est surtout de la part des cultivateurs du comté et de la paroisse de Deschambault.

Nous souhaitons le succès le plus complet à la fromagerie.

Petite Chronique

Le Rév. M. T. M. Vanier, curé de Cocagne, et la loi des écoles du Nouveau-Brunswick.—Les animaux de M. le Curé de Cocagne, saisis en vertu du *cher bill à King et à Willis*, ont été vendus samedi dernier pour acquiescer sa taxe d'école et les frais judiciaires. Encore quelques *gros triomphes* comme celui-là et la loi est foutue.

Riel—On écrit de St. Paul, Minn., au *Foyer Canadien* en date du 26 mai :

Nous avons en ce moment au milieu de nous le brave champion des droits des co-religionnaires et compatriotes du Nord-Ouest, l'estimé M. Ls. Riel.

Le jour de la Pentecôte, nous l'avons vu s'approcher de la Table Sainte et communier avec un recueillement et une piété capables d'édifier les plus indifférents. J'ai eu l'honneur d'une de ses visites à ma résidence.

Il semble toujours bien portant. Il converse avec entrain et ne paraît nullement abattu. On le voit assister à la messe tous les matins.

Sans se prononcer sur la manière dont il a été traité par le parlement d'Ottawa, il ne laisse pas que de faire apercevoir qu'il était en droit d'en attendre plus de justice.

On voit qu'il porte à ses malheureux compatriotes un dévouement sans bornes.

Ambrise Lépine.—Une dépêche spéciale de Fort-Garry nous informe que hier, le 17 juin, devait être plaidé le procès du noble et chevaleresque compagnon de M. Louis Riel, M. Am-

briso Lépine, celui qui par sa bravoure et son sang-froid admirables a su, dans les circonstances les plus critiques et au prix des plus grands dangers personnels, sauvegarder la population méti-se contre les provocations et les embûches de toutes sortes de leurs ennemis, tout en prévenant l'effusion du sang que les McDougall, les Denis, les Schultz, etc., brûlaient du désir de voir répandre.

C'est là le bel exemple de fidélité aux promesses que le Gouvernement civilisé du Canada, de l'assentiment du Gouvernement de la Grande Bretagne, donne à la population *demi-Sauvage* du Nord Ouest ?

Mais nous raffolons en ce pays du culte des précédents anglais et il serait si glorieux pour nous de voir se répéter aux dépens de la courageuse et persévérante population de Manitoba cette page historique, infamante pour l'Angleterre, qui raconte au moyen de quelle ruse infernale elle réussit en 1755 à déporter la population autochtone coupable du même crime dont les méti-s sont accusés aujourd'hui.

On travaille à enlever à ces derniers leurs chefs, afin sans doute, d'avoir plus facilement raison d'eux ensuite.

Nous persistons à croire cependant qu'une politique de cette nature est impossible aujourd'hui et que ceux qui voudraient la pousser se prépareraient de lourds mécomptes. — *Nouveau M. nde.*

— On écrit de St. Lin : Pas moins de trois *Briqueteries* ont commencé leurs opérations à St. Lin. Plusieurs hommes trouvent un emploi rémunérateur dans l'exploitation de cette industrie. Environ deux millions de briques sont livrées au commerce, une bonne partie sera employée dans les nombreuses bâtisses qui sont en construction et été dans notre village.

Nos chemins de fer — L'*Echo de Lévis* informe ses lecteurs, que les travaux du chemin de Lévis et Kennebec sont poussés avec beaucoup de vigueur. L'hiver dernier, le bois nécessaire pour les gares, clôtures, etc., a été préparé. La ligne télégraphique sera bientôt construite. Le pont en fer sur la rivière Etchemin, à St. Anselme, sera complété dans quelques jours. Les contracteurs sont actuellement à terminer la pose des lisses et le remblais entre St. Henri et St. Anselme. Un vapeur chargé de lisses pour le chemin est attendu cette semaine. Une seconde locomotive sera bientôt sur la voie. Il est certain que la section de Lévis à Ste. Marie sera complétée le plus tard vers la mi-septembre. Le pont en bois à la côte des Mts. Couture, sera commencé sous peu de jours.

Lorsque les contracteurs auront reçu la seconde locomotive ils se mettront de suite à poser les lisses depuis St. Henri en descendant à Lévis, et de St. Anselme à Ste. Marie.

Toute la population de Lévis doit voir approcher avec une bien vive satisfaction le jour qui marquera une ère de prospérité pour cette ville, le jour où elle sera par le chemin de fer en communication avec le district de Beauce.

Le bureau de direction de la compagnie et Messieurs les contracteurs ont sans doute beaucoup de mérite pour l'énergie qu'ils déploient afin de mener à bonne fin cette importante entreprise.

Le télégramme suivant d'un correspondant du *Chronicle* ne sera pas lu sans une légitime satisfaction de la part de nos lecteurs :

Portneuf, 11 juin.

De bonne heure ce matin, les travaux sur cette section du chemin de fer de la Rive-Nord ont été commencés par les contracteurs MM. Courtenay et Cie, sous la direction de M. Lindsay, ingénieur de la Division de Québec.

Le contrat de cette section est le premier qui ait été donné, et MM. Courtenay et Cie, n'ont pas retardé à se mettre à l'œuvre. Les autres sections seront entreprises dès qu'on aura rencontré des soumissionnaires responsables.

Les négociations de M. McGreevy en Angleterre n'ont donc pas été infructueuses.

Pêcheur au Cap-Breton.—Les nouvelles du nord de Cap-Breton, mandent que la perspective est excellente pour les pêcheurs.

Un petit bateau, de l'Île Saint-Paul, est arrivé à la Baie Saint-Laurent, la semaine dernière, et a apporté la nouvelle que tous les pêcheurs étaient bien, et qu'il n'y avait eu aucun naufrage. Il n'en été pris que neuf veaux-marins, sur l'Île, pendant le printemps, bien qu'on en ait vu un grand nombre.

RECETTES

Cirage de qualité supérieure

Noir de fumée.....	4	cuillerées.
Miel.....	1 1/2	—
Graisse.....	1 1/2	—
Melasse.....	1 1/2	—
Essence de térébenthine.....	1	—

Préservation des betteraves

Les betteraves sont exposées, dans les premiers temps de leur existence, aux attaques d'une quantité d'insectes dont les ravages sont parfois si grands que le reensemencement est l'unique remède à employer.

Pour prévenir les pertes qu'occasionne la voracité des insectes, surtout pendant les sécheresses, plusieurs cultivateurs en ont imaginé de soumettre les graines de betteraves destinées à l'ensemencement à une préparation fort simple, qui consiste à les arroser d'huile de cameline.

Cette tentative a été, dit le *Journal d'Agriculture progressive*, couronnée d'un succès complet, car ni les graines ainsi préparées, ni les jeunes plantes auxquelles elles ont donné naissance par la germination, n'ont eu à souffrir de la présence des insectes.

La méthode adoptée par certains agriculteurs est facile à suivre. Avant de procéder au semis, ils réunissent les graines en un tas sur lequel ils versent un peu d'huile; ils remuent ensuite le fond avec une pelle en bois.

Une fois le mélange terminé, c'est-à-dire dès que l'huile se trouve également répartie dans toute la masse, la graine peut être confiée au champ.

La proportion d'huile à employer est suffisante quand les graines sont imprégnées de l'arôme qui caractérise le liquide. Celui-ci doit son efficacité préservative à l'odeur désagréable qu'il exhale.

BUREAU DE POSTE DE STE. ANNE DE LA POCATIERE.

LETTRES NON RÉCLAMÉES :

Beaulieu, Joseph fils Clément	Bérubé, Dm. Jean Mari
Bérubé, Nicolas	Chasé, Clément
Gagnon, Delle Marie	Gagnon, Joseph
Laumière, Antoine	Lafancee, Delle Clara
L'véque, Delle Mario	Lagué, Augustin
Murray, Delle Philomène	Massé, Edouard
Ouellet, J. G.	Ouellet, Olivier
Pelletier, Charles	Pelletier, Germain
Pelletier, André	St. Pierre, Dme Vve Anastasie

18 juin, 1874

JOS. DIONNE M.-P.

COLLÈGE DE STE. ANNE.

La distribution solennelle des prix aura lieu MARDI, le 30 juin, à sept heures du soir.

Les parents des Elèves et les amis de l'Education y sont respectueusement invités.

Les vacances commenceront le lendemain pour se terminer JEUDI, le 3 septembre : date fixée pour la rentrée des Elèves.

18 juin, 1874

PRIERE A NOS ABONNÉS DE PAYER AU PLUS TOT. retardataires

LA "BRITON"

ASSOCIATION MÉDICALE ET GÉNÉRALE SUR LA VIE

Bureau en Chef: 429 Strand, Londres.

Bureau principal pour le Canada: 12 Place d'Armes, Montréal.

La "Briton" a déposé au Gouvernement Canadien au-delà de la somme exigée, \$100,000, pour garantie de ses Polices émises en Canada.

Les Polices ordinaires de cette Compagnie sont payables pendant la vie de l'assuré, par une nouvelle application des Dividendes.

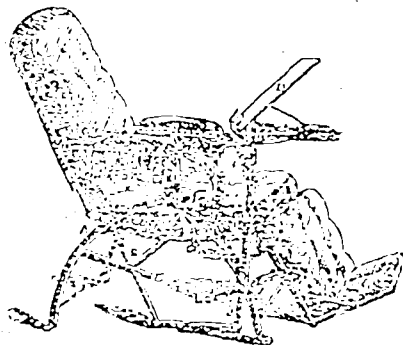
JAS. B. M. CHIPMAN,

Directeur Gérant, Montréal.

F. X. COCHUE, Inspecteur des Agences.

Les paroissiens de Ste. Anne et des environs qui désireraient obtenir une Police d'Assurance sur la vie, pourront s'adresser directement à

FIRMIN H. PROULX, Agent local.

LA CHAISE AJUSTABLE
DE WILSON.FIRMIN H. PROULX,
Agent.EN VENTE A
Ste. Anne de la Pocatière.

La nouveauté du siècle, patentée 1871.

PRIX DES CHAISES :

Le prix dépend de la qualité. Bonne qualité en Reppuni avec crin frisé \$30. Meilleure qualité en Terrys de fantaisie, Repps et Damas, fini extra \$35. Pupitre de Lecture et Ecriture avec garnitures, complet \$5.

DR. N. A. SMITH & CIE.,

Seuls Fabricants et Agents pour la Puissance du Canada.
245, Rue St. Jacques, Montréal.

MANUFACTURE DE SEL

Passé au fin de Higgins

Ce Sel est le plus magnifique qui soit préparé pour le Beurre ou la Table. Il est paqueté en sacs blancs de quatre minots et est préféré partout à toute autre marque, où l'on s'en sert.

Les Soussignés ont le monopole de la vente de cet article en Canada et sont prêts à le livrer en lots à la convenance des acheteurs.

GIBB, LAIRD & Cie.

Québec, 20 mai 1874.

Au quai de Gibb, à Québec,

GROS SEL DE LIVERPOOL

Les Soussignés ont constamment en mains du Gros Sel de Liverpool de 10 à 11 à la tonne, qu'ils vendront à des conditions favorables et en lots à la convenance des acheteurs, livrable soit aux Vaisseaux ou à leur magasin en gros.

GIBB, LAIRD & Co.,
Au quai de Gibb, à Québec.

Québec, 23 Mai 1874.

MUSIQUE NOUVELLE !!

REQUE DE PARIS

PAR LE DERNIER STEAMER

ROMANCES FRANÇAISES:

Ferme tes beaux yeux.....	Poisot	50 centimes
Le domino rose.....	Arago	50 "
Ne t'en vas pas.....	Rupès	35 "
Chanson de Jean Prouvaire.....	Héliès	50 "
Algyre (vers du roi Henri IV).....	Rupès	50 "
La petite marchande de violettes.....	Hausser	40 "
Premier amour.....	Rupès	50 "
Dernier amour.....	"	50 "
Dieu sauve la France.....	Kowalski	40 "
Rappelle-toi.....	Rupès	50 "
Noble coursier.....	Henrion	35 "
Chanson d'été.....	Rupès	50 "
L'élève obstiné.....	Hausser	25 "
Marthe.....	Rupès	50 "
O la menteuse.....	Henrion	25 "
Je ne sais pas si je vous aime.....	Rupès	50 "
Passes, beau voyageur.....	Le Beau	35 "
Lettre à Monsieur le Soleil.....	Leduc	40 "
Si vous m'aimez.....	Rupès	50 "
Je n'ose la nommer.....	Béret	25 "
Jeanne d'Arc au bûcher.....	Boissière	30 "
La Colombe.....	Valenti	50 "

ALBUMS DE CHANT

Recueils de romances françaises illustrées et richement reliés — Boissière. — \$3 00

COLLECTION des CHANSONS de... GUSTAVE NADAUD

COLLECTION des ROMANCES de..... H PROCH

LES RAYON D'ITALIE.—Collection de romances françaises et Duos, d'après les meilleurs auteurs italiens

En vente chez

A. LAVIGNE,

Marchand de pianos et harmoniums, Editeur de musique

11½ rue St. Jean, QUÉBEC.

DEPARTEMENT DES DOUBNES

Ottawa, 10 avril. 1874.

L'ESCOMPTE autorisé sur les envois AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 11 par cent.

R. S. M. BOUCHIETTE,

Commissaire des Doubnes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.